

Journalier horticulteur

Division des travaux publics
Poste temporaire (jusqu'au 30 octobre 2024)

La Ville de L'Assomption est actuellement à la recherche de candidats afin de pourvoir un poste de journalier horticulteur (poste temporaire) à la Division des travaux publics.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

Sous l'autorité du chef de division des travaux publics, la personne recherchée sera appelée à effectuer les tâches suivantes :

- concevoir, préparer et présenter des croquis d'aménagement, des programmes d'entretien et des appels d'offres à l'égard des travaux d'horticulture;
- collaborer à la préparation des devis techniques et procéder à diverses demandes de prix en lien avec les travaux horticoles;
- compléter différents rapports et compiler certaines statistiques en relation avec ses fonctions;
- superviser les travaux horticoles effectués par des sous-traitants;
- préparer, suivre et maintenir à jour les inventaires relatifs à l'horticulture;
- procéder à l'inventaire et à l'analyse des végétaux de la Ville;
- participer à l'organisation des différents concours floraux de la Ville;
- représenter la Ville dans le cadre de concours floraux municipaux;
- effectuer la plantation, l'inspection et l'entretien de tous les végétaux appartenant à la Ville;
- émettre des recommandations à son supérieur suivant son champ d'expertise;
- superviser le travail de journalier horticulteur temporaire et des étudiants affectés à l'horticulture;
- à l'occasion, effectuer différentes tâches de journalier lors de travaux sur les infrastructures urbaines et les opérations de déneigement;
- être responsable de la fertilisation, du contrôle des insectes et des maladies pour l'ensemble des végétaux et espaces verts sur le territoire de la ville;
- effectuer toutes autres tâches connexes ou demandées par son supérieur.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en horticulture.
- Avoir une expérience minimale de cinq ans en lien avec les tâches énumérées.
- Posséder un permis de conduire de classe 5.
- Posséder un certificat relatif à la Loi sur les pesticides (un atout).

CONDITIONS

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examen appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Traitement salarial : Classe 6 – 33,10 \$ à 40,29 \$/heure

Horaire de travail : 36 heures/semaine, du lundi au jeudi – Jusqu'au 30 octobre 2024

Ce poste est régi par la convention collective des employés de la Ville de L'Assomption quant au salaire et aux avantages sociaux.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville, et ce, avant le **6 juin 2024 à 16 h**, à l'adresse suivante :

VILLE DE L'ASSOMPTION
Service des ressources humaines
Poste : Journalier horticulteur – Poste temporaire (concours n° 2024-23)
ressources.humaines@ville.lassomption.qc.ca | ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.